

Belfort, le 11 décembre 2017



Service Déchets ménagers
Affaire suivie par :
Franck Renaud
Tél. : 03 84 90 11 71
frenaud@grandbelfort.fr

**Aux habitants des communes de
BETHONVILLIERS, CUNELIERES,
EGUENIGUE, FOUSSEMAGNE,
MENONCOURT et PHAFFANS**

N/Réf. : DM/JB/FR – 2017/1203

Madame, Monsieur,

Au 1^{er} janvier 2018, le Grand Belfort reprend totalement la gestion de vos déchets ménagers. Ainsi, vous pourrez bénéficier de nouveaux services mis en place par le Grand Belfort :

Collecte des ordures ménagères

Toujours les mêmes consignes :

- le tri des emballages recyclables dans les Points d'Apport Volontaire (aussi appelés Ecopoint), (papiers / cartons / briques alimentaires / flaconnages plastiques / canettes et boîtes métalliques / barquettes, films et pots en plastique),
- les bouteilles et bocaux en verre dans les Points d'Apport Volontaire,
- les ordures ménagères résiduelles dans le bac brun.

Les jours de collecte :

- les bacs d'ordures ménagères résiduelles le mercredi
(bacs à présenter la veille au soir)

Les calendriers 2018 détaillés seront disponibles sur le site internet www.grandbelfort.fr et vous seront distribués prochainement.

Un bac jaune sera mis à votre disposition courant du premier semestre 2018, pour une première collecte sélective en porte-à-porte début juin. Jusqu'à la remise effective de ces bacs, les points d'apport volontaire seront maintenus.

Déchetteries et collecte des gros encombrants

L'accès aux 3 déchetteries du Grand Belfort vous est ouvert (DANJOUTIN, SERMAMAGNY et CHATENOIS-LES-FORGES). Muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, vous pourrez retirer une carte d'accès directement lors de votre premier passage en déchetterie.

De plus, une déchetterie mobile sera implantée sur l'Aéroparc de Fontaine. Elle sera accessible :

- jeudi et vendredi après-midi, de 12h à 19h
- samedi en journée, de 9h à 12h et de 13h à 17h.

A ces déchetteries s'ajoutent le service gratuit de collecte en porte-à-porte sur rendez-vous des gros encombrants (gros meubles et gros électroménagers). Pour cela, il vous suffit de téléphoner au 03 84 90 11 71 ou de remplir le formulaire sur le site www.grandbelfort.fr.

Les bennes à déchets verts présentes dans certaines communes du territoire complètent toujours ce dispositif (localisation des bennes disponible sur internet ou sur simple appel).

La tarification change, mais le tri reste

Le Grand Belfort a voté l'application de la tarification à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (basée sur la Taxe Foncière) et donc la suppression de la redevance incitative. Les bacs d'ordures pourront être présentés à chaque passage hebdomadaire du camion si nécessaire, sans surcoût (suppression du tarif à la levée).

Afin de maintenir l'effort de recyclage et de continuer à participer activement à la préservation de l'environnement, des contrôles aléatoires du contenu des bacs ont lieu. En cas d'erreurs de tri constatées, les agents de la police du tri sensibilisent les usagers concernés. L'éventuelle récidive entraîne alors une verbalisation pour non-respect du règlement de collecte.

Nous restons à votre entière disposition et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Damien MESLOT

Président du Grand Belfort



Jacques BONIN

Conseiller Communautaire délégué